

1

Créer vote compte sur le site des inscriptions sur www.jsmc.ch

Le compte vous permet d'inscrire un ou plusieurs solistes et d'effectuer la validation et le paiement sur un groupe de solistes en une fois.

Nous encourageons les responsables de sociétés ainsi que les professeurs à gérer l'inscription de leurs solistes de manière centralisée.

Possible de se connecter en tout temps durant la période d'inscription (jusqu'au 28 septembre) et d'accéder aux inscriptions et aux formulaires des solistes pour les imprimer ou les corriger. Une fois l'inscription validée (réglée) un soliste ne peut plus être supprimé.

2

Ajouter les solistes à votre liste

A partir du menu **Mon Compte** -> **Liste des solistes** ajoutez vos solistes en remplissant le formulaire d'inscription pour chaque soliste.

Le soliste est en statut « **En Cours** » tant que la liste n'est pas validée (point 3). Il est possible de revenir plus tard afin de rajouter d'autres solistes ou de corriger les solistes existants (bouton modifier) en se connectant à l'application avec votre compte.

2.1

Transmettre les partitions au format électronique

Possibilité de transmettre les partitions scannées au format PDF en vous assurant de la lisibilité de celles-ci (300 dpi minimum) et de l'absence de tout nom de soliste ou professeur.

Seul le format PDF est accepté. Transmettre par internet vous permet d'éviter l'envoi postal des partitions et du formulaire de soliste.

2.2

Envoi des partitions par poste

Imprimer le bulletin d'inscription généré pour chaque soliste (disponible via la liste des solistes) et envoyer deux exemplaires des partitions papier par courrier postal à l'adresse :

Norbert Pfammatter
Chemin du Moulin 46
CH-1893 MURAZ

Nous encourageons à envoyer les partitions de tous vos solistes dans un pli unique, les partitions séparées par les bulletins d'inscriptions.



3

Validation de l'inscription

Une fois votre liste complète, il s'agit de valider votre inscription et procéder au paiement.

Rendez-vous dans **Mon Compte** -> **Validation** des inscriptions, ou se trouve un résumé des informations correspondant à votre liste (statut, nombre, montant)

Sélectionnez le mode de paiement (Paypal ou Poste/e-Banking) et procédez au règlement.

3.2

Régler le montant par virement Bancaire ou BV

Procédez au règlement par BV ou virement bancaire (e-Banking ou autre) sur le compte :

IBAN: CH71 8059 5000 0064 6123 7
Junior Slow Melody Contest
Chemin d'Esserton 42
1868 Collombey
No. CB : 80595

Mentionnez votre **code d'utilisateur** (disponible sur les bulletins d'inscriptions ainsi que dans votre e-Mail de notification) dans le commentaire du paiement.



3.1

Régler le montant via Paypal (également carte de crédit)

Vous serez redirigé sur le site de Paypal où vous pourrez régler le montant de votre inscription, soit avec votre compte Paypal, soit par carte de crédit (sans compte Paypal) (Visa, Mastercard).

Assurez-vous de suivre la procédure de paiement jusqu'à la fin, afin que votre inscription puisse être acceptée. Le statut sera changé le temps de la réception du règlement en statut « **Paiement en cours** »

Votre inscription ainsi que vos solistes passeront en statut « **Validé** »

5

Accès en tout temps à la liste des solistes et leur statut

Un contrôle de la réception des partitions, ainsi que des paiements par virement bancaire ou postal est effectué par le JSMC avant la fin du délai d'inscription (**28 septembre**).

Seuls les solistes pour lesquels le versement du montant ainsi que les partitions auront été réceptionnés sont acceptés.

Le statut sera alors changé à « **Contrôlé** » et un e-Mail de **confirmation sera envoyé** au soliste.

4

e-Mail de notification

Lorsque l'inscription est validée, vous recevrez un e-Mail de notification vous confirmant les prochaines étapes et votre code utilisateur.